Dr Morley Read / Shutterstock

Formation accréditée et reconnue

Certibiocide adapté au traitement du bois – initial et renouvellement

Public

Toute personne qui manipule des produits biocides :
- Entreprises de traitement
- Distributeurs de produits de traitement (négoces, grande distribution, GSB, …)
- Fabricants de produits biocides
- Agents de collectivités en charge de l'urbanisme, de l'entretien du bâtiment

Prérequis

Aucun prérequis demandé

Pour votre métier, vous êtes concerné si vous manipulez ou souhaitez manipuler des produits de traitement dans la construction bois.

Objectifs opérationnels

Bénéfices pour l'entreprise :
- Formation règlementaire adaptée au métier d'applicateur de traitement du bois
- Manipulation de produits de traitement du bois en toute sécurité

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :
- Connaître la réglementation relative aux produits biocides
- Mesurer les répercussions des produits utilisés sur la santé et l'environnement
- Trouver des techniques alternatives complémentaires des techniques chimiques

Cette formation délivre le Certificat Individuel Certibiocide.

Ce certificat est obligatoire pour tout opérateur intervenant dans la manipulation et l'application de produits biocides donnant droit à utiliser professionnellement et à distribuer certains types de produits biocides.

Validité du certificat : 5 ans (renouvelable)

Programme

Jour 1

Les produits biocides

- Le Certibiocide
  - Le cadre réglementaire
  - Les objectifs
  - La formation
  - Les produits concernés
- La loi EGALIM
- Les produits biocides
  - Pourquoi utiliser des biocides
  - Les substances actives insecticides et fongicides
  - Les produits de préservation du bois
- La règlementation des produits biocides
  - Le règlement européen sur les produits biocides
  - Les types de produits biocides
  - Les procédures d'autorisations
- Efficacité et mise en œuvre des produits biocides
  - Méthodes d'évaluation de l'efficacité des produits de traitement du bois
  - Comprendre le contenu AMM (Autorisations de Mise sur le Marché)

Jour 2

Prévention et maitrise des risques liés aux produits biocides

- Les dangers des produits biocides
  - Classification des dangers
  - Dangers pour la santé
  - Dangers pour l'environnement
- La prévention des risques
  - Le règlement CLP
  - L'étiquetage
  - La FDS
- Se protéger
  - Les EPI et la prévention collective
  - Le stockage des produits chimiques
  - Le transport des produits chimiques

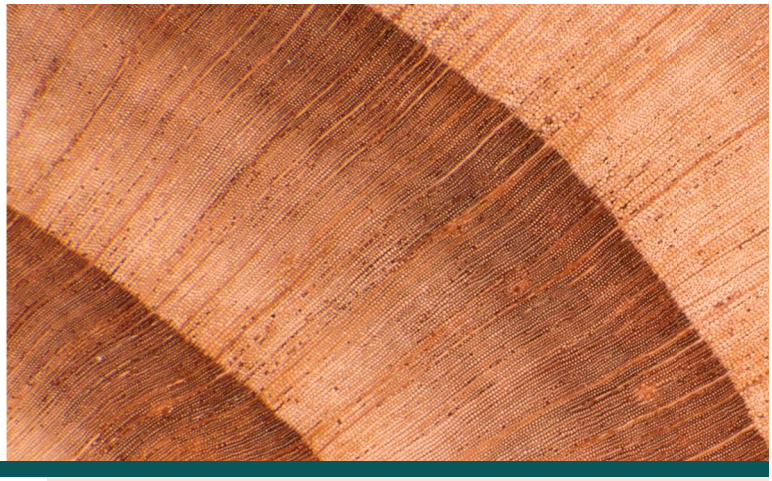

Jour 3

Lutte intégrée et gestion des déchets

- La lutte intégrée
  - Les produits désinfectants
  - Lutte contre les insectes et les acariens (stratégies de lutte contre les termites, traitements non biocides des insectes)
  - Lutte contre les rongeurs
  - Lutte contre les oiseaux
  - Lutte contre les autres vertébrés
- La gestion des déchets
  - Les réglementations
  - Classification des déchets
  - Gestion des déchets bois
  - Gestion des déchets organiques

Moyens pédagogiques

- Présentation didactique en salle
- Méthode de formation participative basée sur l'échange
- Observations expérimentales
- Quizz ou exercices appliqués ou études de cas…

Modalités d'évaluation

- Questionnaire préalable sur les attentes des stagiaires
- Questionnaire d'évaluation des acquis des stagiaires en entrée et en fin de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud de la formation par les stagiaires et le formateur
- Questionnaire de satisfaction à 3 mois portant sur l'ancrage des acquis et sur le transfert de compétences par les stagiaires et l'entreprise

Support de formation remis aux stagiaires

Après réalisation, le stagiaire recevra une attestation de fin de formation avec précision de ses acquis par objectif pédagogique.

Organisme certifié Qualiopi, pour les actions de formation sous le n° 2021/91184.1

Formateurs

Dr Magdalena Kutnik
Experte Durabilité du bois

Dr Ivan Paulmier
Expert Entomologiste

Dates des prochaines sessions

11 au 13 mai 2022
7 au 9 septembre 2022

Durée

3 jours
21 heures

Nombre de participants

Session collective de
8 participants minimum

Sessions collectives

FCBA Bordeaux
9 h à 17 h

675 € HT + 75 € HT de frais de restauration / participant

Offre spéciale certifiés CTB-A+ : 570 € HT + 75 € HT de frais de restauration / participant

- Privatisation à la journée possible sur devis

Intra-entreprise

En entreprise, sur mesure

Tarifs sur demande

- Organisé à la demande et sur devis

Contacts / Pour vous inscrire

01 72 84 97 22
formation@fcba.fr

Liens utiles

ctbaplus.fr
fcba.fr

Contactez-nous !

Les formations peuvent être adaptées sur mesure

formation.fcba.fr